

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU PARC
LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à l'aménagement du secteur de la rue Pépin, la fabrication de modules de signalisation, l'installation de mobilier urbain, l'aménagement de sites de mises à l'eau et de camping sans trace ainsi que la construction d'une halte service pour le parc linéaire de la rivière Saint-Charles.

Le projet requiert l'octroi de contrat de services professionnels en génie, et en architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis. De même, le projet consiste en une étude de faisabilité pour le prolongement du parc linéaire jusqu'aux Marais du Nord et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en valeur du potentiel nautique.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 est de 500 000 \$ laquelle somme se détaille comme suit :

1° aménagement du secteur Pépin :	50 000 \$
2° signalisation :	50 000 \$
3° ajout de mobilier urbain :	50 000 \$

4° aménagement de sites de mises à l'eau et camping sans trace :	75 000 \$
5° aménagement de haltes service (partie) :	200 000 \$
6° services professionnels :	75 000 \$
TOTAL :	500 000 \$

Annexe préparée le 23 février 2011 par :

Claire Rhéaume, conseillère en environnement
Service de l'environnement
Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture